

CIRCULAIRE DE RENTREE 2023/2024

Lundi 10 juillet 2023,

Madame, Monsieur,
Chers parents,
Chers collègues,

Je souhaite vous exprimer toute ma gratitude à la clôture de cette année 2022-2023. Une année qui nous a permis de vivre pleinement nos projets sans contrainte. Notre belle croisière s'achève mais d'autres aventures s'annoncent. Les portes de l'école se referment mais nous travaillons déjà à la rentrée prochaine pour accueillir vos enfants.

Nous nous engageons à poursuivre de les accompagner afin qu'ils puissent développer toutes leurs compétences et talents. Pour reprendre la parole du figuier stérile que l'on trouve dans l'évangile selon Saint Luc, nous nous refusons de désespérer, de ne pas croire que chaque élève a des talents qu'il doit, avec votre aide et la nôtre, fructifier. Je redis encore que le partenariat entre l'école et vous est essentiel pour que vos enfants puissent s'épanouir et trouver leur place.

Je continuerai à dire que la communication nous permet de nous relier et qu'il est important que celle-ci soit dans les deux sens. Ainsi nous pourrons travailler main dans la main pour construire l'avenir de votre enfant.

Nous souhaitons bon vent à Madame Alexandre Isabelle qui a terminé son année comme remplaçante et à Madame Vanbreugel Judith qui rejoint la Manche après sept ans passés à Sainte Marie. Nous leur souhaitons de vivre d'autres belles aventures.

Que cet été soit profitable à tous et que vos enfants reprennent l'école, reposés et enrichis des rencontres artistiques, culturelles et / ou sportives qu'ils auront pu vivre pendant leurs vacances.

Au plaisir de vous retrouver pour une année sous le thème des Jeux Olympiques.

Avec mon entier dévouement.

Kathia Elie, votre cheffe d'établissement.

GUIDE PRATIQUE DE LA RENTRÉE 2023/2024

A / PRÉ-RENTRÉE & RENTRÉE.

Le **vendredi 1^{er} septembre**, tous les élèves (anciens et nouveaux), sont attendus, avec leurs parents, pour une pré-rentrée festive.

DÉROULEMENT DE LA PRÉ-RENTRÉE :

Entre 16h00 et 18h00, venez passer un peu de temps à l'école. Les élèves apporteront leurs fournitures étiquetées à leur nom (ou prénom).

Pour les élèves du CP au CM2 :

- **1^{er} groupe** en classe de **16h à 16h45**.
- **Temps commun** (goûter, chant et fresque) dans la cour, **de 16h45 à 17h00**.
- **2^{ème} groupe** en classe **17h00-17h45**.
Vous trouverez en pièce jointe l'heure de votre groupe.

Pour les élèves de maternelles :

C'est un temps d'échange très important avec les enseignantes, ainsi que Christiane, Isa et Océane, qui permet de vivre sereinement le premier jour de classe. Nous comptons donc sur vous.

Ce même vendredi 1^{er} septembre (entre 16h00 et 18h00), les élèves de maternelles apporteront les fournitures demandées, sans oublier le nécessaire de sieste (dans un sac noté à leur nom) pour ne pas avoir à gérer cela le lundi matin.

Le **lundi 4 septembre**, tous les élèves effectueront leur rentrée.

DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE :

La garderie du matin ne sera pas assurée en ce jour de rentrée.

- **9h00** : Accueil des élèves de petite section, en classe.
- **9h15** : Accueil des élèves de moyenne section et grande section, en classe.
- **9h30** : Appel des élèves du CP au CM2, dans la cour du collège.

Les parents des élèves du CP au CM2 sont invités à quitter l'école après l'appel de la classe de leur(s) enfant(s), pour éviter tout stationnement prolongé dans la cour (Plan Vigipirate).

La suite de la journée se déroulera selon les horaires habituels (voir ci-dessous).

Le service de **restauration** et de **garderie du soir** (*maternelle et CP*) sont assurés dès le premier jour, jusqu'à 18h30. L'**étude** pour les élèves de CE et CM est proposée jusqu'à 17h30, suivie éventuellement de la garderie jusqu'à 18h30.

COMPOSITION DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES :

À l'heure où je vous écris, la commission de l'emploi n'est pas terminée. Je peux cependant vous dire que l'équipe qui accueillera les **248 élèves dont 53 nouveaux** est composée de :

- Christiane (ASEM PS/MS), Isa (ASEM MS/GS) et Océane (ASEM MS/GS et surveillante sur le temps du midi et de la garderie des maternelles).
- **En PS/MS** : Mme Decoularé Pauline (*du lundi au jeudi*) et de (*le vendredi*).
- **En MS/GS** : Mme Marion Verchère.
- **En CP** : Mme Lola Landais (*du mardi au vendredi*) et (*le lundi*).
- **En CE1/CE2** : Mme Marine Fleury.
- **En CE1/CE2** : Mme Sarah Lefebvre.
- **En CE2** : Mme Brigitte Le Ruyet.
- **En CM1** : M. Romain Cabfeler.
- **En CM1** : Mme Margaux Swan.
- **En CM2** : Mme Aicha Mahmoudi.
- **En CM2** : Mme Kathia Elie et Mme Manon Desjambes (*professeur des écoles stagiaire*).
- *L'enseignant(e) spécialisé(e) du regroupement d'adaptation n'est, à ce jour, pas encore nommé(e).*

B / FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATIONS UTILES.

Il y a du changement, je vous demande d'en prendre bonne note.

Ce que j'écris aujourd'hui peut être amené à changer en fonction des travaux qui vont avoir lieu à l'école. Si tel était le cas, je vous enverrais un rectificatif avant la rentrée.

La sécurité des enfants doit être la priorité de tous ! Le plan vigipirate n'a pas disparu et je vous demande de respecter les règles qu'il impose.

A partir de 7h30, les parents des élèves de maternelle peuvent accompagner leur enfant jusqu'à **la garderie** puis, **à partir de 8h15, dans la classe**. Cela veut dire qu'avant cet horaire, vous ne devez pas être présents dans l'enceinte de l'établissement si vos enfants ne vont pas à la garderie.

Les parents de CP et des nouveaux élèves peuvent, jusqu'aux vacances de la Toussaint, déposer leur enfant **à la garderie** dans la salle de psychomotricité **ou dans la petite cour**, mais **aucun stationnement prolongé n'est autorisé**. Les parents ressortent par la grille par laquelle ils sont entrés.

Par conséquent, **de 7h45 à 8h30**, les parents des anciens élèves du CE1 au CM2 déposent leur enfant **à la grille rue Georges Hébert**. Les parents doivent **quitter leurs enfants à ce portail**.

Pour **la sortie du soir**, **les parents ne rentrent pas dans l'établissement**, sauf si besoin administratif ou rendez-vous avec l'enseignant.

ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT.

- L'école est ouverte de **7h30 à 18h30**.
De 7h30 à 7h45, l'entrée de tous se fait par la **grille du collège**.
Après 7h45, et jusqu'à 8h30, l'entrée se fait par le **portail primaire** (Rue Georges Hébert).
- Pour les maternelles uniquement, les parents de PS, MS et GS accompagnent leur enfant à la porte de la classe le matin. L'accueil est échelonné de **8h15 à 8h30**.
Le soir, **la sortie a lieu à partir de 16h10 jusqu'à 16h15**. Votre enfant vous est amené au portail du collège. Après 16h15, vous pouvez venir le chercher dans la salle de psychomotricité en entrant dans l'établissement.
- Pour les élèves du CE1 au CM2, un **accueil** échelonné a lieu, **en classe, de 8h20 à 8h30**. Le soir, les élèves sont raccompagnés aux endroits suivants :
 - **Portail de la rue Georges Hébert** pour les classes de Madame Fleury et Madame Lefebvre, Madame Le Ruyet et la classe de CM2 de Madame Mamhoudi.
 - **Portail du collège** pour les classes de CM1 et la classe de CM2 de Madame ELIE.

SECRETARIAT ET COMPTABILITÉ.

Au secrétariat, Marina peut vous recevoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h30 et le mercredi de 8h00 à 12h30.

Le service de comptabilité, lui, est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 16h00.

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT.

Le stationnement est totalement interdit devant l'établissement coté collège et dans l'impasse y conduisant. Cette voie de circulation est réservée aux riverains et aux véhicules de secours (pompiers, ambulances ...). Le Plan Vigipirate étant toujours actif, des barrières bloquent l'accès dans l'impasse.

La rue de l'Église et la rue Carpentier étant très étroites, le stationnement abusif et simultané de plusieurs véhicules aux heures de sorties, peut être l'objet d'accidents.

Les parkings à proximité doivent être utilisés, y compris celui du gymnase. Les forces de l'ordre verbalisent régulièrement. Attention, le parking de l'immeuble attenant à l'établissement est privé, nous avons régulièrement des plaintes des résidents.

GARDERIE DU MATIN.

La garderie du matin se déroulent **dans la salle de psychomotricité** avec Madame Isabelle (Isa) Roulot. Elle prend fin à **jusqu'à 8h00** et sera **payante, pour tous**.

À partir de 8h00, la garderie ne sera plus payante. Les maternelles et les CP resteront avec Isa en salle de psychomotricité. Les autres élèves, du CE1 au CM2, seront gardés par un adulte jusqu'à 8h20 **dans la « petite cour »** primaire et avec possibilité d'aller dans le réfectoire des maternelles.

GARDERIE DU SOIR & ÉTUDE.

La garderie du soir, des maternelles et des CP, a lieu **en salle de psychomotricité** avec Madame Océane Najhi.

Le lundi soir et le jeudi soir, les CP pourront faire leur lecture du soir, avec le service civique qui arrivera durant le premier trimestre.

L'étude des CE1 et CE2 a lieu **dans la classe des CE2** (Mme Le Ruyet) **ou CM2** (Mme Elie) avec Madame Christiane Louvrie, **de 16h35 à 17h30**.

L'étude des CM se déroule **dans une salle du collège** avec Julien (surveillant du collège), **de 16h35 à 17h30**.

Un temps de pause goûter (que vous fournissez) a lieu entre 16h15/20 et 16h35, dans la cour du collège avant l'étude. Les élèves ayant des frères ou des sœurs au collège peuvent les attendre au sein de l'établissement.

La garderie est payante à partir de 16h35, une fois que l'appel est fait.

EXTERNAT.

Les externes sortent **vers 11h30/11h35** au portail situé rue Georges Hébert. Ils sont accueillis **à partir de 12h50 jusqu'à 13h00** par ce même portail. *Si toutefois le portail n'est pas ouvert pour diverses raisons, le portail du collège reste accessible.*

ABSENCES.

En cas d'absence, **vous devez prévenir l'établissement dès le matin** de l'absence en téléphonant **à Marina** (*secrétariat*). **Toute absence doit être justifiée et le travail scolaire doit être récupéré.**

Enfin, je vous rappelle que l'école est obligatoire ! Les vacances sont prises sur le temps des congés scolaires pour des apprentissages bien construits.

(voir dates calendrier scolaire)

Aussi, vous avez signé un règlement à l'inscription de votre enfant ou à la rentrée dernière pour les enfants plus anciens, celui-ci doit être respecté.

C/ QUELQUES DATES OU ÉVÈNEMENTS À RETENIR.

Réunions de parents/enseignants

- Classes de PS / MS / GS : **le jeudi 7 septembre de 16h30 à 18h30.**
- Classes de CP / CE1/CE2 / CE2 : **le vendredi 8 septembre de 16h30 à 18h30.**
- Classes de CM1 / CM2 : **le jeudi 14 septembre de 16h30 à 18h30.**

Ce sont des réunions, **sans les enfants**, qui se déroulent en **deux temps** : le premier temps en commun en salle polyvalente et le second temps dans les classes.
L'organisation de la garderie de ce jour vous sera transmise dès la rentrée.

- Photos de classe, individuelles et de fratrie : **le vendredi 29 septembre.**
Vous recevrez un papier à ce sujet courant septembre.
- **A partir du CE2, votre enfant pourra suivre le catéchisme à l'école**, sur le temps scolaire. Le Père Pierre Belhache sera présent aux réunions de rentrée.
*Pour les élèves de la paroisse, le Père Pierre Belhache invite les parents **le vendredi 8 septembre 2023 à 20h30** à la salle de l'étoile à Maromme (près de l'église Saint Martin).*

Pour les maternelles et les élémentaires non-inscrits au catéchisme, les enfants vivent la formation humaine au sein de leur classe.
- Messe de rentrée de l'enseignement catholique, à la cathédrale de Rouen : **le mardi 19 septembre, à 18h00.**

- L'assemblée générale l'Association des Parents d'Élèves (APEL) :

D / INFORMATIONS DIVERSES.

Assurance scolaire :

Attention, **deux types d'assurance** sont indispensables et obligatoires : **la responsabilité civile** dont toute la famille bénéficie dans le cadre du contrat multi-risques habitation (*demander une attestation à votre compagnie d'assurances pour la future année scolaire*) et **l'individuelle accident** qui couvre l'enfant lorsqu'il se blesse seul. Pensez à en souscrire une soit auprès de la mutuelle Saint Christophe, MAE ou auprès de votre compagnie d'assurance. Elle est obligatoire pour toute sortie scolaire. **Ces deux documents sont à remettre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée.**

Kermesse 2023 :

Grâce à votre participation, le bénéfice de la kermesse 2023 nous permettra, cet été, d'**acquérir un portail pour la nouvelle entrée** située rue Abbé Decaux. À la suite de la destruction de la maison, visant à agrandir la cour, le bénéfice permettra aussi **d'aménager cette nouvelle cour.**

Un grand MERCI à vous tous qui participez à la kermesse et à la tombola !

Notez que la prochaine kermesse aura lieu le dimanche **(A confirmer) !**

L'équipe enseignante et moi-même serons heureuses de recevoir ou d'accueillir des cartes postales de vos vacances pour garnir les tableaux d'affichage.

Gardez cette circulaire précieusement pour noter toutes ces nombreuses informations.

Vous remerciant de votre lecture attentive, je vous souhaite un bel été.

KATHIA ELIE



CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (Zone B)

*Le départ en vacances a lieu après la classe
et la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.*

Pré-rentrée des enseignants : le jeudi 30 août 2023 et le vendredi 31 août 2023.

Pré-rentrée de tous les élèves : entre 16h et 18h le vendredi 1^{er} septembre 2023.

Rentrée de tous les élèves : le lundi 4 septembre 2023.

Vacances de la Toussaint : du vendredi 20 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023.

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2022 au lundi 8 janvier 2024.

Vacances d'hiver : du vendredi 23 février 2024 au lundi 11 mars 2024.

Vacances de printemps : du mardi 23 avril 2024 (au lieu du 20 avril) au mardi 13 mai 2024 (au lieu du 6 mai), 8 mai et pont de l'Ascension compris.

Vacances d'été : le jeudi 4 juillet 2024 au soir (peut être modifiée selon date du brevet).

Attention, les dates du brevet ne sont pas encore connues.

Pour rappel, l'école ne travaille pas ces jours-là car le collège est centre d'examen.

Nous travaillerons **deux samedis matin** :

- CROSS de l'institution : **le samedi 7 ou 14 octobre 2023 (à préciser lorsque nous aurons obtenu l'autorisation).**
- Portes ouvertes : **le samedi 25 novembre 2023.**

Jours fériés :

- **Lundi 1^{er} avril** : lundi de Pâques.
- **Lundi 20 mai 2024** : lundi de Pentecôte.
- *Le 11 novembre est un samedi, le 1^{ers} et 8 mai sont pendant les vacances.*

Veillez conserver ce calendrier précieusement.